



---

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONTYNOIS

8, RUE CAROLINE FOLLET  
80160 CONTY

☎ 03.22.41.20.20

📠 03.22.41.20.64

✉ : [courrier@cccconty.com](mailto:courrier@cccconty.com)

### Compte-rendu du Conseil Communautaire

29 juin 2016

18 Heures à Brassy

**Date de convocation** : 20 juin 2016

**Date d'affichage** : 30 juin 2016

**Délégués titulaires** : CORNIQUET Jean-François, DUPONT Philippe, BLEYAERT Joseph, COURTIN Bernard, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Annie, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, BERNARD André, MOYENS Jean-Pierre, BALIN Jeannine, LACHEREZ Guy, de MONCLIN Arnaud, DUBOIS Jean, ROUZAUD Jean-Marie, LEFEVRE André, DOMART Alain, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, WATTEZ Aubert, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, CARE Nadine, COCQ Philippe, JANDOS Rodolphe, MATHON Christine, BOUCHER Eric, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, HERMANT Jean-Luc, de l'EPINE Audouin, DELAVENNE Daniel, MAGNIER Patrick, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy

**Délégués suppléants** ayant pouvoir de leurs titulaires : PETIT Gérard (suppléant de Yolaine de PALMAERT)

**Délégué titulaire ayant donné pouvoir** :

POMART Jean-Pierre, pouvoir à MARGRY Jean-Pierre  
PERONNE Michelle, pouvoir à MATHON Christine

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 19 avril 2016 est conforme aux débats.

Madame D'HOINE demande qu'une correction soit apportée dans le compte-rendu :

« Madame D'HOINE répond qu'en plus de la dizaine d'habitations construites cette année, entre 18 et 25 logements sont prévus », au lieu de « 25 et 30 ».

A l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu.

Madame Jeannine BALIN est désignée, par le Conseil Communautaire à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Président demande que soient ajoutés deux points dans l'ordre du jour :

- ✚ Approbation de la mise en compatibilité du PLU de Conty avec l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine anciennement nommée ZPPAUP)
- ✚ Modification simplifiée du PLU d'Essertaux

Le Président précise que ces deux points n'ont pas été examinés par le Bureau car la demande des communes de Conty et d'Essertaux sont intervenues après la réunion du Bureau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

#### **A l'ordre du jour :**

- Intervention de M. Régis de LAUZANNE (fondation du patrimoine),
- Avis sur le périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale,
- Information sur la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal),
- Administration générale : suppression et création de postes, décisions modificatives budgétaires, activation du compte épargne temps, convention de mise à disposition avec la CCSOA, convention avec la Sté Infocom, vente du mini-bus pour l'euro symbolique.
- Questions diverses.

### **Intervention de Monsieur Régis de LAUZANNE (fondation du patrimoine)**

Le Président laisse la parole à Monsieur Régis de LAUZANNE qui explique le rôle de cette fondation.

### **Avis sur le périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Président explique que le Préfet a arrêté le projet de périmètre du SDCI et que les communes et communautés de communes doivent délibérer sur le projet, ces dernières rendant un simple avis. La nouvelle intercommunalité regroupera 120 communes pour 38 234 habitants.

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 3 contre, 35 pour), le Conseil Communautaire donne un avis favorable au projet de périmètre du SDCI tel qu'arrêté par le Préfet.

Le Président précise que la fusion aura bien lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Actuellement, beaucoup de réunions préparatoires sont organisées. Le Président précise que la commune d'Oresmaux souhaite rejoindre la Communauté de Communes du Val de Noye et de Moreuil. Il explique que la commune sera d'abord intégrée dans la Communauté de Communes du Contynois, Sud-Ouest Amiénois et Oisemont. Puis au cours de l'année, après accord entre les différentes parties, Oresmaux pourra rejoindre la Communauté de Communes de Moreuil et du Val de Noye.

## **Information sur la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)**

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Monsieur DESCOUTURES informe que l'enveloppe globale attribuée au Contynois est de 254 029 € contre 204 270 € en 2015. Comme les années précédentes, 3 modes de répartition sont possibles. Suite à la présentation au Bureau, la répartition dite de droit commun qui s'appuie sur le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) a été retenue. Ce mode de répartition exonère le conseil communautaire de délibération. Ainsi sur les 254 029 €, 166 871 € seront allouées à la Communauté de Communes et 87 158 € répartis entre les 23 communes.

## **Urbanisme**

Le Président laisse la parole à Monsieur CORNIQUET.

### **✚ Approbation de la mise en compatibilité du PLU de Conty avec l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine anciennement nommée ZPPAUP)**

Monsieur CORNIQUET indique que l'AVAP étant plus précise qu'un PLU en matière de protection du patrimoine et des espaces, le PLU de Conty n'était plus compatible avec son AVAP. Dans ces conditions, la communauté de communes du Contynois a donc réalisé une modification du PLU de Conty pour le rendre compatible avec son AVAP. L'enquête publique s'est achevée le mardi 21 Juin 2016 avec un avis favorable sans observations du commissaire enquêteur. Le conseil communautaire doit approuver cette modification de PLU pour la mise en compatibilité avec l'AVAP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise cette procédure simplifiée.

### **✚ Modification simplifiée du PLU d'Essertaux**

Monsieur CORNIQUET indique que cette modification simplifiée est nécessaire pour permettre à l'entreprise VERBEKE, située sur la zone d'activités d'Essertaux, de construire un local. Le règlement actuel de la zone UE du PLU d'Essertaux interdit ce projet. La modification simplifiée va donc consister à changer l'article 6 de la zone UE en permettant la construction dans la bande de 15 mètres par rapport à la voie.

Monsieur DESCOUTURES s'étonne que le PLU d'Essertaux ait fixé une limite à 15 mètres alors que le bâtiment VERBEKE, qui existait déjà à l'époque, est situé à 6 mètres.

Monsieur DUBOIS répond qu'il s'agit probablement d'une erreur du bureau d'études.

Monsieur de MONCLIN estime qu'il faudra être vigilant sur l'élaboration du PLUI afin qu'il ne soit pas être trop coercitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à engager la procédure de modification simplifiée et à lancer la consultation publique.

Le Président précise que la société VERBEKE a attaqué la Communauté de Communes du Contynois au motif que la route, lors des travaux de 2005, a été surélevée par rapport à son entrée, endommageant ainsi ses véhicules. Le tribunal vient de la débouter.

**Administration générale : suppression et création de postes, décisions modificatives budgétaires, activation du compte épargne temps, convention de mise à disposition avec la CCSOA, convention avec la Sté Infocom, vente du mini-bus pour l'euro symbolique**

✚ Suppression et création de postes

Le Président propose des suppressions et créations de poste :

Suppression	Création	
Adjoint technique 1 <sup>e</sup> classe – TNC	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe – TNC	1/07/2016
Adjoint technique 1 <sup>e</sup> classe – TNC	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe – TNC	1/07/2016
Adjoint technique 1 <sup>e</sup> classe – TNC	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe – TNC	1/07/2016
Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe – TNC	Adjoint technique 1 <sup>e</sup> classe - TNC	1/09/2016
Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe – TNC	Adjoint administratif 1 <sup>e</sup> classe – TNC	1/07/2016

Le Président propose la création de 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet à compter du 1/09/2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire modifie le tableau des effectifs ainsi proposé.

✚ Décision modificative

Le Président propose :

- ✓ Budget M4 OM, suite aux nombreuses annulations de redevances, notamment pour les commerces
  - 673 : ajouter 1 900 euros
  - 022 : retirer 1 900 euros
  
- ✓ Budget M14, opération crèche/RAM Conty
  - 2313, opération 22 : ajouter 20 000 euros
  - 2313, opération 31 : retirer 20 000 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ces décisions modificatives.

✚ Compte-épargne temps (CET)

Le Président précise que la Communauté de Communes du Contynois dispose d'un compte-épargne temps pour ses agents mais qu'il convient d'en actualiser les dispositions : l'ouverture et l'alimentation (dans la limite de 60 jours) du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante). Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET. Ces jours correspondent à un report de : congés annuels, jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 jours ou à l'équivalent de 4 semaines de congés pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, les repos compensateurs. L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le

souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie. Les congés pris au titre du CET pourront être accolés aux congés annuels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter les modalités ainsi proposées.

#### Convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois (CCSOA)

Le Président propose de mettre à disposition de la CCSOA Madame HANICOTTE pour l'organisation de la compétence scolaire : 4 jours au mois de juillet et 3 jours par semaine à partir du 16 août.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de mise à disposition avec la CCSOA

#### Vente du mini-bus pour l'euro symbolique

Le Président propose de vendre pour 1 euro symbolique le mini-bus « Traffic » au club de foot Conty/Loeuilly. Il a environ 200 000 km au compteur. Le Club doit prévoir des réparations d'environ 4 000 euros notamment pour changer la boîte de vitesse. Il n'est d'ailleurs pas certain de pouvoir la réparer. Il propose aussi de verser une subvention de 2 000 euros pour prendre en charge une partie des réparations.

Madame MOUTON ajoute que le Club a proposé de mettre à disposition le mini-bus aux ALSH pendant les vacances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à vendre le mini-bus au club de foot Conty/Loeuilly pour 1 euro symbolique et à verser à ce club 2 000 euros dans le cas où les réparations sont possibles.

#### Convention avec la Société Infocom

Monsieur DESCOUTURES explique que suite à la visite au Congrès des Maires, une rencontre a eu lieu avec la Société INFOCOM qui propose de mettre à disposition gratuitement un mini-bus neuf de 9 places pendant 4 ans. Cette société se rémunère en vendant des encarts publicitaires accolés sur le mini-bus. La Communauté de Communes doit assurer le véhicule et l'entretenir. A la fin du contrat, deux options s'offrent à la collectivité : soit elle rachète le mini-bus soit elle passe une nouvelle convention pour un nouveau véhicule.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention avec la société INFOCOM.

## **Questions diverses**

#### Intervention de Monsieur COCQ, délégué à Somme Numérique

Monsieur COCQ informe les membres du Conseil Communautaire que :

- Somme Numérique a signé une convention avec l'Etat pour formaliser le versement d'une subvention d'un montant de 20 millions d'euros.
- 117 armoires ont été installées dans le département et 111 fonctionnent actuellement.
- une étude de faisabilité a été engagée pour apporter la fibre optique chez les particuliers.

- la Chambre Régionale des Comptes a estimé, dans son rapport de 2009 à 2015, que le Syndicat était bien géré et qu'Amiens Métropole a réalisé une économie de 900 000 euros grâce à son adhésion au Syndicat Mixte.

Le Président indique que les armoires de Belleuse, Prouzel et Namps-Maisnil n'ont pas été inaugurées par Somme Numérique.

Monsieur COCQ répond que Somme Numérique est candidat pour que les collectivités sollicitent des inaugurations.

- ✚ Madame VAN OOTEGHEM informe le Conseil Communautaire que sa voiture étant immatriculée dans le 60, un agent de la déchetterie lui a expliqué que l'apport des déchets lui sera facturé. Néanmoins, elle a pu les déposer sans frais en montrant une pièce d'identité justifiant son domicile.
- ✚ Monsieur PORTOIS explique avoir été contacté par Monsieur Allain HOUARD au sujet de la Coulée Verte bloquée à certains endroits par la végétation.

Le Président répond qu'en ce moment les agents techniques sont occupés par le fauchage sur la voirie. Ensuite, il faudra entretenir les chemins de randonnée (car la Communauté de Communes perçoit une subvention du Conseil Départemental). En outre, une taille a été faite cet hiver comme chaque année, mais à cause des pluies abondantes, la végétation a beaucoup poussé.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions à poser.

Les questions étant épuisées,

La séance est levée à 20 Heures.

**Le Président,**  
**J. BLEYAERT**